

Département de la Moselle

COMMUNE DE BOULANGE

Arrondissement de Thionville

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DCM n° 2023/62

Nombre de conseillers élus

Séance du 30.10.2023 à 18h30

19

Sous la présidence de M. FALCHI Antoine, Maire

Conseillers en fonction

19

Membres présents : RICCI Roland, VIAL Audrey, DAL BROLLO Henri,
adjoints

Conseillers présents

16

DI BARTOLO Anne-Catherine, ENNEN Caroline, GRUHN Marc, GRUN
Rosana, GUERMANN Bernard, GUERMANN Laurence, LO PRESTI
Carmelo, MUNIER Laurent, PIAZZA Thomas, RODCIQ Francis, SAUSSE-
SAVINI Delphine, STRACH Joana, conseillers municipaux

Procurations :

DAMARIN-SECRET Laëtitia, adjointe a donné pouvoir à STRACH Joana,
conseillère municipale

MULLER Sabrina, conseillère municipale a donné pouvoir à GUERMANN
Laurence, conseillère municipale

SMANIOTTO Adrienne, conseillère municipale a donné pouvoir à FALCHI
Antoine, maire

Absent excusé: ./.

Secrétaire de séance : DAL BROLLO Henri

II/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16.10.2023

Rapporteur : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme
BOULANGE, le 31 octobre 2023
Le Maire,



Antoine FALCHI

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- *au Représentant de l'État*

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le présent acte est inscrit au registre des délibérations de la mairie.